



Mot de la présidente

La rentrée qui nous rentre dedans.

La rentrée scolaire... Ces mots devraient être pour la plupart d'entre nous synonymes de plaisir, de nouveauté, de fébrilité.

Sans aucune surprise, la pandémie de la COVID-19 vient changer l'ordre des choses pour cette rentrée 2020-2021. Nous le savions. Nous en avons même eu un avant-goût au printemps.

Sans aucune surprise non plus, le MÉES a donné à la dernière minute des directives confuses, obligeant encore une fois les CSS à improviser et surtout, à « interpréter » certains éléments dictés par la Santé publique. Résultat : d'une région et d'une école à l'autre, certaines directives ne sont pas les mêmes. Les règles et les façons de faire habituelles sont malmenées et notre convention collective en prend pour son rhume.

On se sentira aussi observé. Depuis toujours, certains pensent qu'être allé à l'école fait d'eux des spécialistes et leur permet de critiquer notre travail. Par-dessus le marché, les médias sont à l'affût de nos faits et gestes. La moindre petite anecdote deviendra une nouvelle. Ici, je vous rappelle que si certains manquent de discernement, ça ne devrait pas vous arriver. Ne portez donc pas attention aux commérages et fiez-vous sur

vos jugements et vos compétences.

Je ne peux passer sous silence les négociations nationales qui nous tireront elles aussi du « jus ». Si le gouvernement utilise la même tactique de l'autruche qu'au printemps, les négociations seront longues et pénibles. Si la CAQ veut se servir de notre faiblesse et de notre fatigue « pandémiques » pour arriver à ses fins, il nous faudra lui montrer de quel bois on se chauffe! Raison de plus pour se tenir les coudes!

Je vous entends me dire que les troupes s'essouffleront rapidement à ce rythme. J'aime à croire qu'on passera au travers, comme le reste. Pour y arriver, il faudra penser à notre santé, autant physique que psychologique. Pour y arriver, les perfectionnistes, les anxieux, les bourreaux de travail, les actifs, les organisés, les passionnés de ce monde de l'éducation devront mettre la pédale douce, se parler et lâcher prise! Ne vous demandez pas la lune. Ne vous demandez pas d'être parfait. Acceptez de ne pas pouvoir tout contrôler. Je « nous » aime, mais des fois.... Misère! Nous sommes devant une pandémie que diable!

La rentrée scolaire... Ces mots devraient être pour la plupart d'entre nous synonymes de plaisir, de



nouveauté, de fébrilité. Et heureusement, encore pour plusieurs, c'est avec passion que vous entamez cette année hors du commun. Souhaitons-nous qu'elle devienne une expérience enrichissante et un souvenir positif.

En terminant, quelques conseils qui sont toujours bons, COVID ou pas :

- Respirez!
- Quelque chose est nébuleux? Parlez à votre délégué, vos collègues. On trouve de meilleures solutions à plusieurs.
- Questionnez! Votre direction est la première personne qui a les réponses. Commencez toujours par celle-ci pour régler un problème ou démêler une situation.

- Problème de paie, de congé, d'assurances? Appelez aux ressources humaines.
- C'est toujours nébuleux? Rien ne va? C'est là que votre syndicat entre sur la piste. Appelez-nous!
- Ne lisez pas les commentaires sur les réseaux sociaux! Ils ne sont que méchanceté et ignorance.
- Respirez!

Syndicalement vôtre (et avec un peu de jalousie de ne pas être dans la mêlée...),
Amusez-vous, c'est quand même la rentrée!
Bonne année scolaire 2020-21!

Monique Brassard, présidente SEC-CSQ

Présence du conseiller technique

Pour l'année 2020-2021, je serai présent au bureau les jours 1, 3, 5, 7 et 9. En plus de l'application de nos conventions collectives, j'aurai comme responsabilités, entre autres, de siéger sur les comités de relations de travail (CRT) et de participation commission (CPC), d'analyser les demandes de perfectionnement, d'orga-

niser le congrès du SEC-CSQ et surtout de répondre à vos questions. De plus, pour une quatrième année, j'assumerai la fonction de responsable local du Fonds de solidarité FTQ à notre syndicat. N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin!

Stéphane Côté, conseiller technique

Calendrier des activités

Septembre	8	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil syndical • Réseau RAM CSQ
	11	• Conseil fédéral extraordinaire
	15	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre CPC • Réseau RAM FSE
	22 et 23	• Conseil fédéral
Octobre	6	• Conseil d'administration



Heures de bureau du SEC-CSQ

Prendre note que pour l'année scolaire 2020-2021, les heures d'ouverture du bureau du SEC-CSQ seront les suivantes:

Lundi au vendredi 8 h 00 à 16 h 00

Processus d'affectation et de mutation 2020-2021

Les 11, 19 et 28 août derniers avaient lieu les rencontres pour l'octroi des contrats à temps plein et à temps partiel disponibles pour l'année scolaire 2020-2021. Un total de onze contrats à temps plein y ont été offerts, soit quatre au préscolaire, trois au primaire, un en anglais au primaire, un en éducation physique au primaire, un en anglais au secondaire et un en mathématique/science au secondaire. Le 11 août, une enseignante a effectué un mouvement. Avant la réunion du 19 août, une professionnelle a choisi un poste au secteur enseignant. Le 19 août, neuf enseignantes et en-

seignants ont obtenu un premier contrat à temps plein. Finalement, le 28 août, trois enseignantes ont changé d'affectation et une autre a obtenu un poste à temps plein qu'elle occupera l'an prochain. Félicitations! En outre, près de 50 contrats à temps partiel au secteur des jeunes, en formation générale aux adultes et en formation professionnelle ont également été proposés. Bonne année scolaire à toutes et à tous!

Stéphane Côté, conseiller technique

CONTRATS À TEMPS PLEIN ATTRIBUÉS LES 19 ET 21 AOÛT 2019

Champ	Enseignant(e)	École d'origine	Nouvelle école 2020-2021
PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE			
2	Audey Boily	Fernand-Saindon (5 ans)	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (4ans)
	Patricia Charest	-----	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (5ans)
	Jessica Guay-Girard	-----	Fernand-Saindon (4 ans)
	Audrey Savard	-----	Marie-Victorin (4 ans)
3	Nicolas Aubé	-----	St-Pierre (2 ^e -3 ^e -4 ^e)
	Mireille Boily	-----	Marie-Victorin (4 ^e -5 ^e)
	Élisabeth Dufour	Marie-Victorin (2 ^e -3 ^e)	Marie-Victorin (1 ^{ère} -2 ^e)
	Geneviève Dufour	-----	Marie-Victorin (2 ^e -3 ^e)
	Marilyn Raiche	-----	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (5 ^e)
	Ariane Roberge	Marie-Victorin (4 ^e -5 ^e)	Laure-Gaudreault (5 ^e -6 ^e)
	Marie-Pier Savard	Laure-Gaudreault (5 ^e -6 ^e)	Fernand-Saindon (5 ans)
4	Frédéric Morin	-----	Forget, Marie-Reine et Dominique-Savio
5	Maxime Rioux-Gagnon	-----	Marie-Victorin et Félix-Antoine-Savard
SECONDAIRE			
8	Sophie Bernier	-----	Centre éducatif Saint-Aubin
13	Marie-Ève Gagné	-----	St-Pierre

Règles de formation des groupes (ordinaires) d'élèves 2020-2021 au niveau primaire et au niveau secondaire en formation générale

Niveau	Milieux défavorisés*		Autres milieux	
	Moyenne	Maximum	Moyenne	Maximum
Préscolaire 4 ans	14	17	14	17
Préscolaire 5 ans	17	19	17	19
1 ^{ère} année	18	20	20	22
2 ^e année	18	20	22	24
3 ^e année	18	20	24	26
4 ^e année	18	20	24	26
5 ^e année	18	20	24	26
6 ^e année	18	20	24	26
1 ^{ère} secondaire	26	28	26	28
2 ^e secondaire	27	29	27	29
3 ^e secondaire	30	32	30	32
4 ^e secondaire	30	32	30	32
5 ^e secondaire	30	32	30	32

** Écoles situées en milieux défavorisés : Marie-Victorin et Notre-Dame-du-Bon-Conseil.*

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études, c'est la moyenne la plus basse pour ce groupe qui devient le maximum.

Pondération a priori

Lors de la formation des groupes pour l'année scolaire 2020-2021, les élèves cotés 14 (troubles graves du comportement), 50 (troubles envahissants du développement) et 53 (troubles relevant de la psychopathologie) doivent être considérés selon leur valeur lorsqu'ils sont intégrés en classe régulière.

Dépassement d'élèves

Je vous rappelle que l'entente nationale ne prévoit que quatre motifs pour engendrer un dépassement soit **l'existence d'un manque de locaux, le nombre restreint de groupes par école, la situation géographique de l'école ou la carence de personnel qualifié disponible**. Le centre de services scolaire et le syndicat peuvent cependant convenir d'autres raisons de dépassement. Contactez le SEC-CSQ si un dépassement est prévu dans votre école pour la présente année!

Catégories d'élèves HDAA vs services et/ou compensation

L'entente nationale prévoit que « La commission adopte une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; cette politique doit

notamment déterminer les modalités d'intégration et les services d'appui à l'intégration. Les services d'appui à l'intégration comprennent les services d'appui à l'élève et les services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant. » (8-9.03 de l'annexe 47)). Voici ce qui s'applique spécifiquement à chaque catégorie d'élèves

Catégorie et code du MEES	Services et/ou compensation
Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	
Difficulté d'apprentissage (10 ¹) Déficience intellectuelle légère ³ (11 ¹)	Services d'appui ⁴ OU , si aucun service d'appui n'est disponible, pondération pour compensation ²
Troubles du comportement (12 ¹)	Services d'appui ⁴ ET pondération pour compensation ²
Troubles graves du comportement (14)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant ET pondération pour compensation ²
Élèves handicapés	
Déficience motrice légère (33), organique (33), langagière (34), intellectuelle moyenne à profonde (24-23), atypique (99), motrice grave (36), visuelle (42) et auditive (44)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant OU , à défaut, pondération pour compensation ²
Troubles envahissants/autisme (50) et psychopathologie (53)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant OU , à défaut, pondération pour compensation ²
¹ Codes établis par la commission scolaire. ² En cas dépassement du maximum d'élèves. ³ La définition n'existe plus pour le MEES, mais elle peut toutefois être utilisée par les centres de services scolaire. ⁴ Les services d'appui sont interreliés et non mutuellement exclusifs et ont pour but de soutenir tant l'élève que l'enseignante ou l'enseignant contrairement aux services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant.	

La FSE-CSQ rappelle que lorsque des services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant sont prévus, ils doivent avoir un **impact significatif sur la charge de travail** et faire en sorte que les élèves identifiés ne vous demandent pas plus que les autres. Si vous jugez que ce n'est pas le cas, mentionnez-le à votre direction, et

ce, tant et aussi longtemps que vous jugerez ces services insuffisants. Sinon, le centre de services scolaire n'acceptera probablement pas de pondérer ces élèves en cas de dépassement.

Stéphane Côté, conseiller technique

Congrès et colloques

Si vous désirez participer à un congrès ou colloque cette année, qu'il ait lieu en présentiel ou en virtuel, vous devez compléter votre formulaire d'inscription et le transmettre aux services éducatifs **au plus tard le 15 septembre 2020**.

Les demandes seront ensuite analysées en tenant compte du budget alloué à cette forme de perfectionnement et de la plus récente date de participation à un congrès/colloque tout en priorisant les enseignantes et enseignants dont la date est la plus ancienne. Les demandes reçues après le 15 septembre seront traitées en fonction des soldes disponibles.

En outre, veuillez vous assurer de compléter en entier votre formulaire d'inscription avant de le faire parvenir

aux services éducatifs et de joindre à votre demande le document de référence du congrès, du colloque ou de l'activité de formation. Les documents incomplets vous seront retournés, ce qui entrainera un retard dans le traitement de vos demandes.

Pour l'ensemble des spécialistes du primaire, un ratio d'autorisation des demandes de 1:8 (une demande pour huit spécialistes à temps plein) sera appliqué pour le nombre de demandes de participation à un colloque ou congrès. Pour les autres, un maximum de deux enseignantes ou enseignants de la même école (bâtiment physique) seront autorisés à participer à un même congrès ou colloque.

Stéphane Côté, conseiller technique

Sessions de préparation à la retraite

L'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, organise à nouveau, pour l'année 2020-2021, des sessions de préparation à la retraite. Ces sessions de formation, qui s'adressent aux membres CSQ qui sont à moins de trois ans de la retraite, touchent divers aspects de la retraite tels que les questions juridiques, l'adaptation psychosociale et la santé, les questions financières, les assurances et les régimes de retraite.

Ces sessions devraient se tenir **en mode virtuel cet automne et en présentiel cet hiver**. Pour cet automne, plusieurs choix de dates seront proposés pour les différents blocs. Il est à noter que les personnes conjointes sont également invitées à y participer. Toutefois, le SEC-CSQ ne rembourse que les frais d'inscription des membres. Si cela vous intéresse, contactez votre syndicat.

Stéphane Côté, conseiller technique

